

Réponses d'Isabelle FOUCHER, candidate du NPA aux élections législatives de la 5^{ème} circonscription de Paris aux questions posées par les sections Paris 10/11, Paris Centre, Paris 20 de La Ligue des Droits de l'Homme

Quelle est la position de votre parti politique vis à vis des migrants en général et plus particulièrement des mineurs étrangers isolés ?

La position vis-à-vis des migrants du Nouveau Parti Anticapitaliste, rappelée par Philippe Poutou lors de la campagne présidentielle est la libre circulation des personnes.

C'est pourquoi notre parti réclame la régularisation immédiate de tous les sans-papiers ainsi que l'abrogation de toutes les lois anti-immigrés. Il exige en particulier la fermeture de tous les centres de rétention.

La situation des mineurs isolés étrangers en région parisienne telle que décrite par le texte de quinze organisations et syndicats le 16 avril 2012 valant saisine du défenseur des droits est dramatique et totalement révoltante. Elle est illégale au regard du droit des enfants.

La présomption de minorité doit être la règle : quand un jeune se déclare mineur, il faut le croire. Il est urgent de mettre un terme à toutes les procédures inhumaines, indignes et dégradantes (tests osseux mais aussi questionnaires visant à dépister le mensonge).

Un mineur isolé étranger doit être automatiquement considéré comme réfugié et donc pouvoir bénéficier de toutes les protections octroyées à l'enfant et au réfugié.

La campagne présidentielle a été infestée par des déclarations racistes, à caractère nauséabond vis-à-vis des immigrés. Nos concitoyens se sont exprimés par les urnes : le nouveau gouvernement doit instaurer une nouvelle politique vis-à-vis des immigrés et une protection particulière des mineurs isolés étrangers.

Quels moyens envisagez-vous au niveau de votre circonscription pour accueillir dignement les migrants et, en particulier, pour assurer la prise en charge et la protection des mineurs étrangers ?

Concernant plus particulièrement l'Aide sociale à l'enfance (ASE), que proposez-vous tant en termes de capacités d'accueil que de procédures afin que cette structure puisse faire face à ses obligations ?

Dans l'attente des changements législatifs concernant les personnes immigrées, majeures ou mineures, la question urgente est de donner tous les moyens nécessaires à l'accompagnement et la prise en charge de enfants isolés étrangers.

Les crédits destinés aux MIE à l'intérieur de ceux de l'aide à l'enfance ne doivent pas être revus à la baisse, comme il a été annoncé il y a quelques jours mais augmentés : 150 millions, soit 2,5% des crédits alloués à la protection de l'enfance ne sont pas suffisants !

Depuis le transfert aux collectivités de cette compétence, les crédits n'ont pas été abondés en conséquence, alors que le nombre de mineurs isolés étrangers est en très forte augmentation. Les chiffres sont éloquentes : pour Paris, une hausse spectaculaire de 152% de demandes de prise en charge de 2006 à 2009, 1274 MIE à Paris au 30 juin 2010, 1637 en septembre 2011!

Les moyens en crédits et en personnels d'accompagnement de ces enfants doivent être augmentés de même que les subventions aux associations dédiées au secteur social et à l'aide à l'enfance.

Êtes-vous prêts à prendre l'initiative d'une demande de rapport parlementaire sur l'accueil et la protection des mineurs étrangers ?

Oui, je m'associerai, le NPA s'associera à toutes les initiatives et démarches unitaires afin d'aller défendre cette cause juste, que ce soit par la demande d'un rapport parlementaire ou la participation à une délégation auprès de l'Etat ou du département (qui, au nom de l'austérité, actuellement ne cessent de se renvoyer la balle) afin d'exiger que ces enfants, déjà si lourdement victimes, ne fassent plus les frais de cette politique.